

FORMATION A L'ÉVALUATION DU POTENTIEL SUICIDAIRE ET A L'ORIENTATION

PREVENTION DU SUICIDE

- **Professionnels concernés :**

Professionnels de la santé, des services médico-sociaux et sociaux éducatifs susceptibles d'être au contact d'une population à risque suicidaire (médecins, psychologues, infirmiers, assistantes sociales, éducateurs, intervenants au sein de structure judiciaire(police, PJJ,), cadres de santé, service de santé au travail, service de santé scolaire et universitaire,)

- **Objectifs**

Former ou renforcer des compétences professionnelles à l'évaluation et l'orientation de personnes repérées à risque suicidaire.

Permettre et soutenir l'identification, la mise en place et la fonctionnalité d'un réseau de prévention. Il est donc demandé à chaque participant s'inscrivant à cette formation d'apporter des documents descriptifs de leur structure, ainsi que celles avec lesquelles ils ont l'habitude de travailler.

A la fin de la formation, le participant sera en mesure de repérer, d'évaluer et d'orienter des personnes à risque suicidaire.

Cela engage la personne formée à être identifiée en tant que telle afin d'être mise en lien, si nécessaire, avec des personnes sentinelles et intervenantes de crise.

- **Temps et pertinence de la formation :**

Temps de formation : 2 jours.

Transmission d'un cadre conceptuel et d'un langage commun à propos de la crise suicidaire, et de son évaluation. Augmentation des compétences au travers de jeux de rôles, demandant une implication active de la part de chaque participant, contribuant à mieux servir les besoins de la personne en souffrance.

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis l'expertise permettant : d'évaluer au moyen d'une investigation adéquate le degré de dangerosité, d'urgence, et de risque de passage à l'acte ; et d'orienter vers un intervenant de crise si nécessaire après s'être assuré de son accessibilité.

- **Coût**

Formation prise en charge par l'ARS ; en dehors des repas et déplacements qui restent à la charge du participant ou de son institution.